

# Les Actualités sociales de l'AJN

**Jeudi 24 novembre 2016 de 16h00 à 19h00**

Avocats, juristes d'entreprise, directeurs des ressources humaines, magistrats... saisissez l'opportunité d'analyser les nouveautés sociales sous l'angle pratique.

Depuis bientôt 10 ans, l'Association des Juristes Namurois épingle pour vous les nouveautés législatives ainsi que les interprétations doctrinales et jurisprudentielles en droit du travail et droit de la sécurité sociale.

## Programme

*La protection contre le licenciement des travailleurs ayant sollicité une intervention en matière de risques psychosociaux*

**Nathalie Hautenne,**  
Auditeur de Division au Tribunal du Travail

*La réforme des allocations de chômage et des allocations d'insertion*

**Jean-François Neven,**  
Conseiller Cour du Travail de Bruxelles  
Maître de conférences à l'UCL

*Actualités jurisprudentielles relatives au temps de travail et à la notion de garde et analyse de l'arrêt de la Cour de Cassation du 06/06/2016 sur l'évaluation du motif grave*

**Steve Gilson,**  
Avocat au Barreau de Namur  
Maître de conférences à l'UCL

*Actualités jurisprudentielles en matière d'aides sociales aux étrangers*

**Hugo Mormont,**  
Juge au Tribunal du Travail de Bruxelles

*Les signes convictionnels et la Cour de Justice de l'Union européenne - Le clash entre Julianne et Eleanore*

**Filip Dorssemont,**  
Professeur de droit du travail - Faculté de droit - Crides - UCL

*Droit du travail génération 3.0 – Aperçu et impacts sur la durée du travail et la carrière professionnelle du projet de réforme de Kris Peeters prévu pour janvier 2017*

**Dominique Orban,**  
Conseillère juridique au Secrétariat social UCM

## Informations pratiques

<b>Lieu</b>	:	Namur- 5100 Wierde : UCM chaussée de Marche, 637, salle la Rotonde – entrée2
<b>Date</b>	:	Jeudi <b>24 novembre 2016</b> de 16h00 à 19h00
<b>Inscription</b>	:	Obligatoire via le site <a href="http://www.ajn.be">www.ajn.be</a> 35 € (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention « <b>2411/2016 + nom(s) du/des participant(s)</b> ». La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Il est toutefois permis de se faire remplacer.
<b>Agrégation OBF</b>	:	3 points - Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.
<b>Renseignements</b>	:	<a href="mailto:clelia.manes@unamur.be">clelia.manes@unamur.be</a>